



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40

mairie@saintsavin-isere.fr



## DECISION DU MAIRE

N° 053/2025

### Objet : Achat d'un panneau de basket au city stade du Bourg

Le Maire de la Commune de Saint-Savin,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général de Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 ;
- Vu la délibération n° 32 du 8 juillet 2022 du Conseil Municipal de Saint-Savin donnant délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions du Conseil Municipal, et plus particulièrement l'alinéa 4 de ladite délibération ;
- Considérant la nécessité d'acheter un panneau de basket à destination des jeunes
- Vu la proposition de l'entreprise JSM (Jeux, SK8 et match) en date du 16/7/2024

DECIDE



Article 1 : De retenir l'offre de l'entreprise JSM (Jeux, SK8 et match) pour un montant de 1 970.00 € HT soit 2 364.00 € TTC.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'affichage de cette décision.

Fait à Saint-Savin,

Le 13 mai 2025

Le Maire,



Fabien DURAND

\*Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.